



SELARL HUIS JUSTITIA BORDEAUX

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

117 Cours Balguerie Stuttenberg - 33300 BORDEAUX

☎ 05.56.44.23.55

✉ etude@hjb33.com

☎ 05.56.52.46.87

ATTESTATION DE NON-RECOURS

(Article R.600-7 du Code de l'Urbanisme)

Je soussigné, Maître Jean-Luc CHAPOULIE, Huissier de Justice associé de la SELARL HUIS JUSTITIA BORDEAUX, 117, Cours Balguerie Stuttenberg à BORDEAUX 33300, atteste, après avoir procédé à la vérification sur les listes du Greffe des dossiers en instance près le Tribunal Administratif de BORDEAUX, que le Permis d'Aménager,

Délivré en date du : 01 septembre 2022
par la Mairie de : AVENSAN 33480
sous le numéro : PA 03302222 S 0002
au profit de : SAS SEVERINI PATRIMOINE
pour l'immeuble situé : 22 bis Chemin de l'Estain à AVENSAN 33480
n'a fait l'objet d'aucun recours à ce jour.

Il est ici précisé que nous avons constaté l'affichage régulier dudit permis de construire suivant Procès-Verbaux de Constats de notre ministère en dates des 13 Septembre, 17 Octobre et 15 Novembre 2022.

Cet affichage ayant purgé le délai de recours de l'article R 600-2 du Code de l'Urbanisme.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

BORDEAUX, le 01.12.2022



Maître Jean-Luc CHAPOULIE



ATTESTATION

Je soussigné, Laurent PASCUAL, Maire de la Commune d'Avensan, atteste que l'arrêté accordant le PA 03302222S0002M01 accordé le 24 mars 2023, au nom de SEVERINI PATRIMOINE n'a fait l'objet d'aucun recours ni de retrait.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Le 12 septembre 2024

Le Maire,
Laurent PASCUAL

